

PROCES VERBAL SEANCE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 0 Votants : 13

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : CHERON Yves

ABSENT : BADIN DE MONTJOYE Morgan

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Christian WOUTERS

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Noël Paris, Maire-adjoint, présente le compte de gestion dressé par Mme CAMPOS Agnès, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques ; il est certifié conforme au compte administratif.

Délibération n° 2021/13 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget principal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Noël Paris, Maire-Adjoint, donne les résultats de l'exercice 2020 :

Résultat de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses : 585 177.98 € - Recettes : 591 509.70 € - Excédent : 6 331.72 €

Investissement :

Dépenses : 171 931.27 € - Recettes : 352 429.19 € - Excédent : 180 497.92 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Délibération n° 2021/14 portant sur l'approbation du compte administratif 2020 du budget principal.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats du budget principal de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	24 783.48
Résultat d'investissement antérieur reporté (001)	- 184 638.53
Solde d'exécution section investissement de 2020	180 497.92
Résultat d'investissement reporté (antérieur)	- 184 638.53
Report section investissement	- 4 140.61

Restes à réaliser au 31/12/20 (<i>dépenses et recettes prévues en 2020 et non exécutées</i>)	
Recettes :	2 711.24
Dépenses :	- 2 660.17
Total	+ 51.07

Besoin de financement (C/1068) =

Au report de la section d'investissement (- 4 140.61 €)	
+ au total des restes à réaliser (+ 51.07 €) soit	- 4 089.54
<i>(la somme de - 4 089.54 € est reportée au compte 1068 du budget 2021)</i>	

Résultat de fonctionnement de 2020	7 365.34
Résultat de fonctionnement reporté (antérieur)	24 783.48
Résultat à affecter	32 148.82

Sommes à reprendre au budget primitif 2021

Couverture au budget primitif (C/1068)-investissement	4 089.54
Reste disponible au compte 002	28 059.28
(surplus de l'excédent reporté en section de fonctionnement)	

Délibération n° 2021/15 portant sur l'affectation des résultats du budget principal

VOTE DES TAUX DES TAXES pour l'année 2021

Mr Le Maire rappelle les taux communaux de l'année 2020 :

- Taxe foncière sur le bâti : 9.95 %
- Taxe foncière sur non bâti : 46.91 %

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été décidé une augmentation de 0.5 point appliquée sur les 2 taux soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 10.45 %
- Taxe foncière sur non bâti : 47.41 %

Mr Le Maire fait savoir que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a fait parvenir récemment aux communes l'état de notification des produits prévisionnels pour 2021.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès cette année en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'où un taux de référence pour la taxe foncière bâti de 32.88 (9.95 -taux communal- + 22.93 -taux départemental).

Après application de l'augmentation décidée,

- **la taxe foncière sur le bâti sera de 33.38**
- **la taxe foncière sur le non bâti sera de 47.41**

Le produit attendu sera de 191 659 € + les compensations : 15 799 € sur la taxe d'habitation et 13 685 € pour les compensations des exonérations.

L'augmentation des taux permet un gain supplémentaire de 2 672 €.

Délibération n° 2021/16 portant sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Le Maire présente le budget primitif et donne quelques détails notamment pour les dotations et les compensations.

Il souligne que les dotations attribuées par l'Etat sont en baisse chaque année comme en démontre le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	103 864	101 323	92 930	84 341	80 592	79 807	78 245	76 733	75 433
Solidarité rurale	19 955	17 212	18 703	20 103	22 737	23 539	23 172	22 778	22 672
Dotation de péréquation	7 716	6 945	8 334	9 707	10 173	12 011	11 957	11 055	10 787
Dotation élu local	2 797	2 799	2 812	2 895	2 962	2 972	3 030	3 033	3 027
TOTAL	134 332	128 279	122 779	117 046	116 464	118 329	116 404	113 599	108 892

Pour l'année 2021, le budget s'équilibre :

- en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 649 097.00 €
- en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 108 441 €.

Délibération n° 2021/17 portant sur le vote du budget primitif.

POINT SUR LES TRAVAUX

Noël Paris fait un point sur l'ensemble des travaux en cours :

- Le logement de l'école est presque terminé.

N'ayant pas reçu l'intégralité des factures, le coût total des travaux sera donné lors de la prochaine réunion.

- Routes de Beulat – La Chassagne – Bellefaye : suite au rechargement des routes, nécessité de combler les accotements par la mise en place de tuf afin d'éviter les accidents ; les travaux ont été réalisés par l'entreprise Collin.
- Les Parents : demande de Fabrice Préchonnet : 42 m de tuyaux ont été posés à la charge du demandeur avec l'aide des employés communaux.
- Le Mazurier : La traversée de route au niveau de la grange Marchadier a été refaite pour permettre l'évacuation de l'eau.
- Les employés mettent en place actuellement les jeux à l'Arboretum.
- Rencontre avec un responsable de Axione : suite au déploiement du réseau fibre Dorsal, Axione recherche un terrain communal ou départemental pour édifier un bâtiment d'une quinzaine de m² ; le terrain communal près du lavoir surplombé de sapins a été proposé, une réponse sera donnée à cette proposition.
- Mini-tour creusois : Noël Paris demande si 3 conseillers veulent être bénévoles pour l'organisation de quelques petites animations durant la course, Jérémy Lafond se porte volontaire.
- Noël Paris soumet l'idée du Maire d'installer un panneau d'accueil à chaque extrémité du bourg pour indiquer les commerces de Soumans, il demande à quelques conseillers de travailler sur le concept, Françoise Marquès se porte volontaire.
- Mr Le Maire fait savoir qu'il a reçu Nathalie Montmaneix d'ENEDIS venue constater sur place l'emplacement du coffret électrique « Quartier de la Varnade » ; elle fait savoir que Cyril Gourdon a acheté la servitude et que le terrain lui appartient.
- La subvention DSIL (Dotation au Soutien à l'Investissement Local) a été accordée pour un montant de 13 002.26 € sur tous les dossiers présentés ; Mr le Maire précise que les services de l'Etat n'ont toujours pas répondu aux demandes de DETR.
- Intervention de Sandrine Tilleul pour le SIAG : une réunion a eu lieu afin d'organiser au mieux les repas durant la période sanitaire : 2 services seront établis ce qui nécessite l'embauche d'une personne durant la pause méridienne : Patricia Foucat a été sollicitée et a répondu favorablement.
- Intervention de Anne-Marie Mousson pour le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) : les communes de Roches et Toulx-Sainte-Croix s'opposent toujours au transfert du site du Moulin de Freteix avec son actif à la commune de Bétête, il sera procédé à une liquidation judiciaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Noël Paris fait un point sur la réunion de la commission 'finances' et notamment sur les budgets de la communauté de communes

- Noël Paris intervient également pour donner quelques informations sur le projet de la maison intergénérationnelle de Jarnages, projet en cours depuis 6 ans qui rencontre des difficultés au niveau de l'attribution des lots.

- Mr Le Maire fait un compte-rendu de la commission Développement Economique.

La communauté de communes Creuse Confluence est propriétaire de l'Euroréservoir à Gouzon loué en atelier.

Trois demandeurs ont été reçus souhaitant louer une partie des ateliers, à savoir :

- ✓ La DYNAMO basée à Chambon/Voueize,
- ✓ L'entreprise ZEBRA CONCEPT basée à Limoges réalisant du traçage routier,
- ✓ La société CANCILOC : location de vaisselle et articles de réception.

Trois dossiers d'aide à l'installation ont été reçus et analysés :

- ✓ la SARL Le CHALET DES PIERRES JAUMATRES : projet d'extension de la terrasse et aménagements des parcours extérieurs ;
- ✓ La SARL DEPOUX : boucherie-charcuterie d'Évaux-Les-bains : achat d'équipements nouveaux pour développement de l'activité ;
- ✓ l'ASSOCIATION SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (Gouzon) : achat d'un véhicule aménagé pour le développement de l'activité avec création d'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Christian WOUTERS